

Pourquoi préserver, restaurer les zones humides

L'apport essentiel des zones humides à la biodiversité ne fait plus aucun doute. Un large consensus, scientifique d'abord, puis diffusé plus largement a identifié les fonctions de zones de refuge, de halte, de reproduction ou de nourrissage pour de nombreuses espèces d'animaux (notamment d'oiseaux) et de végétaux, dans des zones aussi diverses que les marais arrière littoraux, les tourbières ou les forêts humides. Habitats mosaïques, ces infrastructures naturelles rendent également de nombreux « services » environnementaux en tant que réservoirs d'eau ou la possibilité de tamponner naturellement l'expansion des crues.

Les zones humides ont subi et continuent de subir de nombreuses pressions exercées par exemple par l'agriculture (drainage), les villes (besoin foncier) ou historiquement l'exploitation (tourbe).

Par sa géographie, le Nord - Pas de Calais serait naturellement couvert à près d'un tiers par des zones humides. Malgré des zones emblématiques tel que le marais audomarois, il en reste à peine 1 %. La diminution nationalement observée depuis un siècle est particulièrement forte dans notre région. Les petites zones humides telles que les mares, sont les premières touchées.

Outre des conventions internationales et directives européennes, le contexte en France est aujourd'hui favorable non seulement à la préservation des zones humides au travers d'un arsenal législatif et réglementaire rénové (loi DTR, loi sur l'eau, trame bleue du projet de loi Grenelle, etc....) mais aussi à leur restauration par des modalités financières incitatives. C'est notamment dans ce cadre que l'appel à projet intervient, répondant à une nécessité sans équivoque d'accélération des projets.

L'objectif en est de mobiliser et de faciliter financièrement toute initiative de restauration d'une zone humide. Les collectivités territoriales et leurs groupements, le conservatoire du littoral ou des sites et autres établissements publics ainsi que les associations ont un rôle essentiel à jouer pour cela.

Cet appel à projet s'inscrit dans la dynamique du Grenelle qui prévoit la mise en place d'une trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire, avec l'entretien et la restauration des zones humides.

Des fonds européens FEDER¹ dédiés sont disponibles (20 millions d'euros) et pourront être complétés par d'autres financeurs. Le cadre proposé est peu limitant, mais pour garantir le succès des projets de restauration, une conception rigoureuse et un suivi sont nécessaires. La DIREN et le Conseil Régional, à l'initiative de cet appel à projet espèrent un retentissement à la hauteur de l'enjeu.

¹ Fond européen pour le développement des régions.

Actions dans le domaine de la préservation, de la restauration et de la valorisation des zones humides soutenues par le Conseil Régional Nord Pas de Calais

2008

- **Réalisation de Zones d'Expansion de Crues – Volet acquisitions foncières – ZEC de la Bourre (Borre) – USAN**

Coût total de l'opération : 450 000 € HT

Participation Région : 90 000 € HT (20 %)

L'objet de l'opération consiste en la réalisation des acquisition foncières préalables à l'aménagement de zones d'expansion de crues qualifiées écologiquement.

Ces 4 ZEC représentent une surface totale de 47.2 Ha et un linéaire de digue de 4025 m pour un volume de rétention de 498 500 m³.

La réalisation des ZEC de la Bourre se fera en deux temps : tout d'abord la création des ZEC et de leurs digues de protection, la création de deux ouvrages en travers de la Bourre pour optimiser le fonctionnement des ZEC. Le fonctionnement des ZEC se fera par débordement naturel, cette solution consiste à créer un lit majeur artificiel dont l'emprise et le volume sont contrôlés par les digues. Le remplissage des zones d'expansions est réalisé par débordement sur les berges.

Concernant le volet boisement et corridor biologique, il est prévu de planter sur le pourtour des zones un corridor (près de 4 km) ainsi que le longs du cours d'eau. Enfin, sur les espaces restants, il serait envisagé le développement de pâturages en particulier en lien avec un producteur bovin en certification « agriculture biologique ».

- **Opération de maîtrise foncière relative au Marais de Cambrin (Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas de Calais)**

Coût total de l'opération : 260 000 € TTC

Participation Région : 116 000 € TTC (45 %)

L'objet de l'opération consiste en la réalisation d'une opération d'acquisition de parcelles en zone humide contigües au Marais de Cambrin en vue de l'extension de la future Réserve Naturelle Régionale.

- **Opération d'aménagement du bassin de l'Erclin à Rieux en Cambrésis (Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Erclin)**

Coût total de l'opération : 100 408 € HT

Participation Région : 15 390 € HT (15 %)

L'objet de l'opération consiste en l'aménagement d'une Zone d'Expansion de Crue qualifiée écologiquement à Rieux en Cambrésis.

- **Etude pré-opérationnelle pour les travaux de restauration du marais de Fampoux (62)**

Coût total de l'opération : 35 000 € HT

Participation Région : 28 000 € HT (80 %)

L'objectif de cette opération est d'établir un cadre d'aménagement et de gestion des marais de la commune de Fampoux dans une logique de préservation et de valorisation de la ressource en eau, du potentiel écologique et des activités respectueuses de l'environnement.

- **Etude pré-opérationnelle de gestion et de mise en valeur des zones humides de la Communauté d'Agglomération de l'Artois (Artois Comm.)**

Coût total de l'opération : 74 882 € TTC

Participation Région : 29 953 € TTC (40 %)

L'objectif de cette opération est de détailler l'inventaire réalisé par l'étude de la trame verte et bleue en mettant l'accent sur la gestion des zones humides comprises dans le périmètre. Cette étude doit fournir un concept cohérent de gestion de l'ensemble de celles-ci.

- **Opération de restauration de berges dans le Marais de la Réserve Naturelle du Romelaere**

Coût total de l'opération : 30 000 € TTC

Participation Région : 24 000 € TTC (80 %)

L'objet de l'opération de restauration consiste en la réalisation d'un fascinage en planches et pieux de chêne avec remblai de craie pour maintenir la berge sur un linéaire d'environ 150 m et la pose de tirants tous les mètres pour structurer l'ensemble. Les matériaux utilisés sont en parfaite adéquation avec la nature du site.

- **Etude de maîtrise d'œuvre sur les Marais de la Deûle (Lille Métropole Communauté Urbaine)**

Coût total de l'opération : 59 640 € HT

Participation Région : 17 892 € HT (30 %)

- **Programme d'actions 2007 de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Pas de Calais**

Coût total de l'opération : 105 000 € TTC

Participation Région : 21 000 € TTC

L'objet de l'opération consiste en le soutien du programme d'actions dans le cadre de la préservation, de l'amélioration, la diversification des milieux aquatiques et des zones humides associées.

2006

- **Résorption des friches environnementales aux abords des étangs d'Arleux**
L'objectif de l'opération consiste en la résorption des friches environnementales aux abords des étangs et en la replantation d'arbres d'essences locales.

Coût total de l'opération : 71 401 € HT
Dépense subventionnable : 59 401 € HT
Participation Région : 29 700,50 € HT (50 %)
- **Restauration d'une mare et plantation d'un verger conservatoire (Commune de Labeuvrière)**
Coût total de l'opération : 5 729 € HT
Participation Région : 2 864 (50 %)

2005

- **Restauration écologique et valorisation pédagogique du marais de Condette (62)**
Coût total de l'opération : 645 610 € HT
Participation Région : 59 000 € (soit 27 %)

L'objectif de cette opération est de redonner au site sa véritable dimension de milieu naturel de haute qualité et de l'ouvrir au public par des sentiers de découverte et des équipements « tout public » (personnes à mobilité réduite et non-voyants). Compte tenu de son intérêt écologique majeur, le Conseil Régional a engagé la procédure de classement en Réserve Naturelle Régionale du marais de Condette.
- **Programme Label Mare (Association Nord – Nature Chico-Mendès) (2^{ème} phase) :**

La deuxième phase prévoit la mise en œuvre des onze derniers projets de création de mares.
Participation Région : environ 40 %

2004

- **Réalisation d'un inventaire des milieux naturels du bassin versant de la Lys**
Coût total de l'opération : 35 000 € TTC
Participation Région : 7 000 € TTC (soit 20 %)

L'objectif de l'opération consiste en la compilation des informations disponibles sur l'ensemble des milieux naturels (zones humides, prairies, fonds de vallées, étangs, forêts, etc.), de répertorier les différents statuts d'inventaire et de protection pour en réaliser la synthèse.

Cette synthèse a permis l'identification des grands ensembles de milieux naturels du bassin versant. Il a mis l'accent sur les zones humides dont la connaissance et la préservation apparaissent comme l'une des priorités du SDAGE.

- **Programme Label Mare (Association Nord – Nature Chico-Mendès) :**

Participation Région : environ 40 %

L'objectif de l'opération consiste en la création de 26 mares écologiques et pédagogiques sur deux années. Une quinzaine de mares sont créées.

De manière générale, chaque année :

- **Soutien des opérations de protection et de gestion des zones humides portées par le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas de Calais.**

- **Soutien des opérations de protection et de gestion des zones humides portées par les Parcs Naturels Régionaux.**

- **Nombreux projets de classement de zones humides d'intérêt écologique majeur en Réserves Naturelles Régionales.**

- **Participation aux travaux d'experts sur l'inventaire des zones humides pilotés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.**

- **Soutien aux inventaires zones humide dans le cadre des états des lieux des SAGE (ex SAGE Canche).**

- **Participation aux travaux du groupe régional « Mares » pilotés par le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas de Calais.**

Quelques exemples de zones humides classées en Réserves Naturelles Régionales du Conseil régional

Dans le cadre de la nouvelle compétence du Conseil Régional en matière de Réserves Naturelles Régionales (RNR), voici quelques Zones Humides remarquables du Nord-Pas de Calais, qui font l'objet d'une procédure de classement en RNR :

LE PRÉ DES NONNETTES

Situé au sein du district géographique du complexe Scarpe-Sensée-Escaut-Marque, cet espace naturel appartient plus particulièrement au vaste complexe humide de la Scarpe sur la commune de Marchiennes. Ce site, propriété de la commune de Marchiennes, s'étend sur une superficie de 17 ha 28 a 34 ca. La gestion et la préservation des habitats naturels que présente ce site ont été confiées par la commune au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

La Réserve Naturelle Régionale du Pré des Nonnettes ne protège qu'une partie d'un ensemble naturel de marais, de pâtures et de prés entourant la commune de Marchiennes s'étendant sur environ 356 ha. Ceux-ci appartiennent au vaste complexe écologique de la plaine de la Scarpe entre Flines-les-Râches et la confluence avec l'Escaut.

Zone humide intérieure de type alluvionnaire, le site du Pré des Nonnettes est situé dans la zone la plus plane et la plus déprimée du bassin de la Scarpe. Le relief de la réserve est globalement plat et est d'une altitude d'environ 17 m.

La diversité et la richesse spécifique du site sont liées aux différents niveaux topographiques, à leur inondation plus ou moins longue par affleurement de la nappe et aux différents modes de gestion.

Cette mosaïque d'habitats constitue un milieu favorable à la survie de nombreuses espèces animales et végétales menacées à l'échelle européenne, nationale et/ou régionale. Cet ensemble forme un milieu d'un très grand intérêt scientifique, biologique et pédagogique.

LA TOURBIÈRE DE VRED

D'une superficie d'un peu plus de 41 ha, la Tourbière de Vred s'inscrit dans le système alluvial de la basse Scarpe et fait partie de l'ensemble du maillage de zones humides de la vallée. La Tourbière est l'une des trois dernières tourbières alcalines actives de la région. Le très grand intérêt phytocénotique du site a été mis en évidence par différentes inventaires.

Ont ainsi été relevés 8 habitats d'intérêt patrimonial européen inscrits à la Directive habitats – faune - flore dont 2 prioritaires et 7 habitats d'intérêt patrimonial régional. En ce qui concerne l'évaluation floristique du site, 4 taxons d'intérêt patrimonial national, 2 taxons d'intérêt patrimonial pour le nord-ouest de la France ainsi que différents taxons menacés d'extinction et/ou vulnérables ont été mis en évidence.

Pour ce qui est de la faune, un bilan des connaissances naturalistes a été réalisé en 2005 qui met en évidence le très grand intérêt du site en ce qui concerne notamment l'avifaune et les amphibiens. On notera en particulier que le site de la Tourbière de Vred est l'un des rares sites à héberger la grenouille des champs.

LE MARAIS DE CAMBRIN :

Le Marais de Cambrin appartient au bassin versant de la Lys. Il se situe sur la commune de Cambrin à la limite nord du bassin minier.

Le site s'intègre dans un réseau de marais qui s'étend dans la dépression alluviale inondable de la plaine de la Lys. Il est constitué pour un tiers de sa superficie par une vaste étendue d'eau séparée en deux parties : une partie centrale assez profonde, récemment recréusée et autour de celle-ci une vaste zone inondée depuis quelques années beaucoup moins profonde dans laquelle la présence d'arbres morts témoigne d'une élévation du niveau de l'eau.

Le reste du marais est occupé par un boisement humide, parsemé de mares. Il est quadrillé par des fossés et des layons marécageux, rapidement colonisés par les phragmites, les cirses maraîchers, la menthe aquatique. Un autre milieu est également présent sur le site, au niveau de l'ancienne décharge de matériaux inertes : il s'agit d'une zone surélevée par rapport au reste du marais et plus sèche, sur laquelle se développe une végétation dense, composée de ronces, d'orties, de vigne rampante et de sureau.

D'une superficie de 21 ha 53 a 25 ca, le site s'étend sur quatre parcelles cadastrales qui sont la propriété de la commune de Cambrin.

Depuis maintenant plusieurs années, la commune de Cambrin s'est engagée dans une perspective de restauration et de préservation du site. C'est ainsi que les baux de chasse et de pêche ont pris fin en 2002 sans être renouvelés et qu'une très importante opération de valorisation du site a pu être menée en grande partie grâce à des financements du Conseil régional.

LE SITE DES ANNELLES, LAINS ET PONT PINNET

Ce site est localisé sur le territoire de la commune de Roost-Warendin qui appartient à la plaine alluviale de la Scarpe, située à 5 km au nord de Douai. Il se situe sur les terils n° 136, 136a et 138 dits de « l'Escarpelle – les Cavaliers » et comprend les biotopes suivants : des zones humides au voisinage de friches sèches, des mares et fossés bordés de grands arbres, des mares temporaires, mares permanentes et des milieux ouverts et des roselières. Le site couvre une superficie d'un peu plus de 14 ha.

Au vu du grand intérêt faunistique et floristique du site, de la diversité des habitats naturels présents, de son statut de zone humide, de la volonté de la commune de Roost-Warendin, propriétaire du site, d'en assurer la préservation, la procédure de classement du site en Réserve Naturelle Régionale a été lancée.